



Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Modification de l'ordonnance sur la transplantation

La dernière révision importante de l'ordonnance sur la transplantation est entrée en vigueur le 15 novembre 2017. Depuis, la pratique a montré que certains points doivent être adaptés. C'est l'objectif de la présente révision. Il est notamment question de la constatation du décès en vue du prélèvement de tissus, des contre-indications au don de cornée, de la garantie du financement pour le suivi des donneurs vivants et de la communication au Conseil de l'Europe des données relatives aux dons faits par des personnes vivantes. Une adaptation de l'ordonnance sur les médicaments dans le domaine des transplants non standardisés aura lieu dans le même temps.

Date d'ouverture: 21 juin 2022

Date limite: 13 octobre 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/23/cons_1

29 juin 2022

Chancellerie fédérale

